Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260709-2026_114-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 9 juillet 2026

L'an 2026, le jeudi 9 juillet à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 3 juillet s'est réuni à Langonnet sous la présidence de Monsieur Sébastien WACRENIER, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Gilles BERNARD, Benoît BERNY, Jean-Michel BOUEDEC, Laurent BOUKANDJA, Myriam CHENAIS,, Bernard COSPEREC, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christian FAIVRET, Marilyne FEBVIN, Maryse FLEGEO BRACHET, Bérangère FRITZ, Floriane GUILLANIC, David GUILLOUX, Jean-Luc GUILLOUX, Eric JEAN, Martine LE BARTZ, Erwan LE CORRE, Monique LE CREN, Solenn LE FERREC, Annie LE GAL, Thierry LE NY, Jean-Charles LOHE, Michel MORVANT, Caroline NENEZ, Pierre-Marie QUESSEVEUR, Fabrice RAUD, Yvonne RAYER, Benoît RIVALAN, Natacha SANNIER, Daniel SKOCZ, Morgane ULLIAC, Liliane VAILLANT, Corinne VOLA, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : Christophe CARARIC, Claudine CORFDIR, René GRY, Michel LAVOLE, Annie LE GOFF, Gwendoline LE STER, Gérard RIO, Laëtitia ROYANT, Raymond SIOU*

Pouvoirs *: Claudine CORFDIR à Eric JEAN, Michel LAVOLE à Caroline NENEZ, Gwendoline LE STER à Paul COZIC, Laëtitia ROYANT à Sébastien WACRENIER*

Nombre de membres au conseil :	*44*
Présents :	*35*
Votants :	*39*

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommé secrétaire de séance : Eric JEAN

2026_114

Transitions écologiques, énergétiques et mobilités – Lutte contre le frelon asiatique

Arrivé accidentellement dans le sud-ouest de la France au début des années 2000, le frelon asiatique à pattes jaunes (Vespa vélutina nigrithorax), espèce exotique envahissante, a commencé à coloniser le Morbihan au cours de l'année 2011. Depuis 2014, l'ensemble du département du Morbihan est concerné par l'espèce.

Contexte local

Pour participer à la lutte, Roi Morvan Communauté a mis en place à partir de 2015 un dispositif d'aides financières au bénéfice des particuliers, en partenariat avec les communes (référent dans chaque commune et participation financière pour la plupart d'entre elles) à savoir :

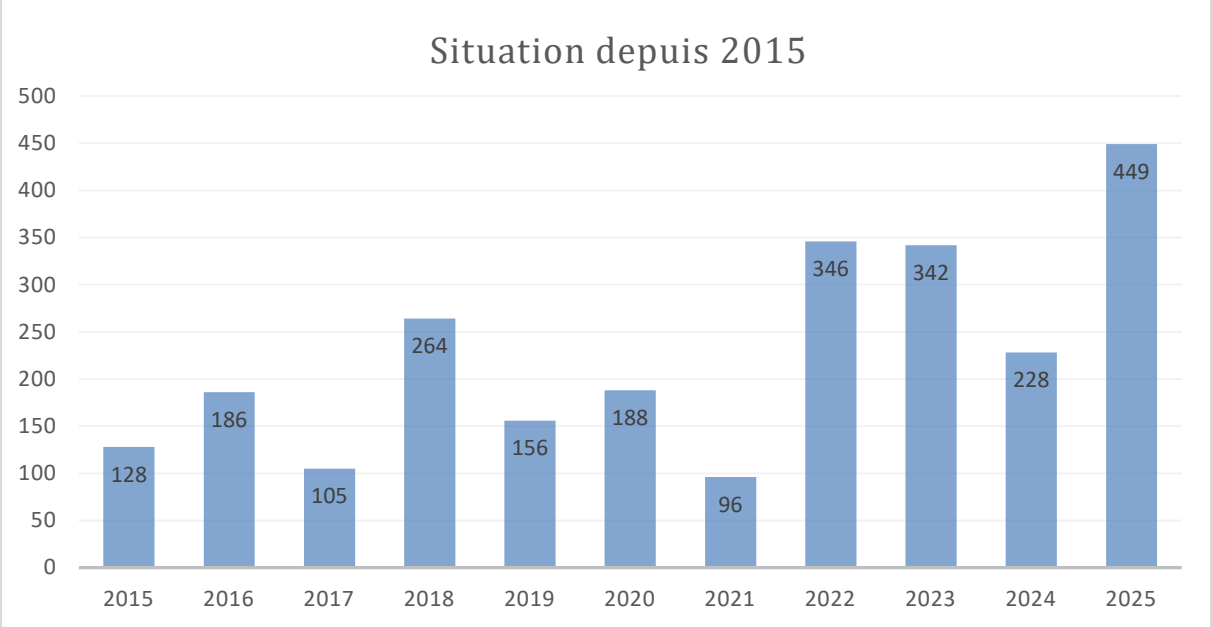
- **Une prise en charge de 50% des coûts d'intervention de la destruction des nids sur une période définie entre mai et novembre.**

A partir de 2023, la commission environnement eau / biodiversité, face au constat de l'absence d'une baisse significative de cette espèce et des coûts engendrés pour la collectivité, avait travaillé sur un compromis en resserrant les critères d'attribution :

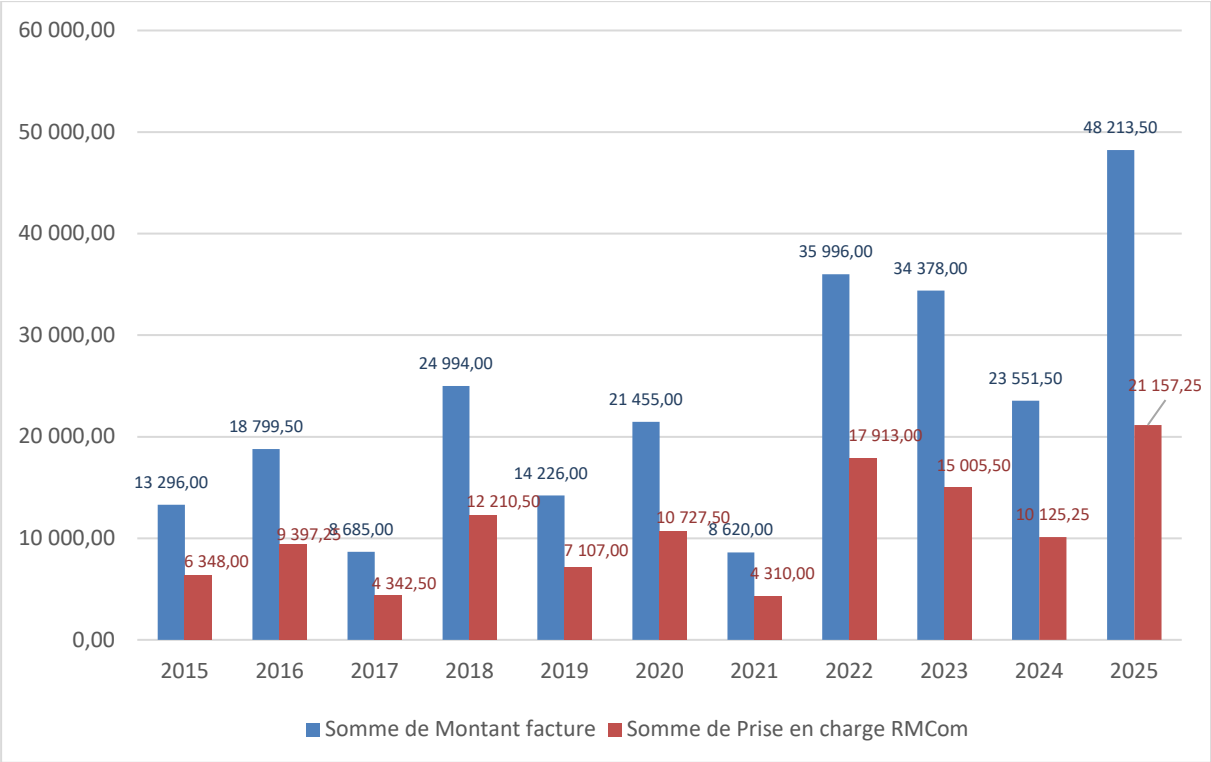
Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260709-2026_114-DE

- La fin du financement pour les nids les plus hauts (non retenu in fine par le conseil communautaire)
- La réduction de la période de prise en charge financière (abaissée de 15 jours en mai) soit depuis 2023, du 15 mai au 15 novembre
- Un abaissement des plafonds de financement
- L'encouragement de la lutte plutôt au printemps (avec du piégeage sélectif en s'assurant qu'il soit respectueux de la biodiversité et resserré autour des ruchers) et une vigilance accrue sur les nids primaires

En 2025, 10 ans après la mise en œuvre, RMCom aura participé à la destruction de 2 488 nids pour un total de 118 643,75 €.



Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260709-2026_114-DE



Contexte national

La présence de l'espèce sur l'ensemble du territoire national a conduit à l'élaboration d'un plan national. Le plan prévoit un financement global de 3 millions d'euros par an consacré aux moyens de lutte et de prévention.
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/27.03.2026-DP-frelon.pdf

En Bretagne, ce dispositif est soutenu par le réseau FREDON et le réseau GDS , avec une mise en œuvre coordonnée par les FDGDON et les GDSA dans chaque département. Ce plan s'inscrit donc dans la continuité des actions déjà menées dans le département par la FDGDON 56.

Début 2026, quelques communes de Roi Morvan Communauté ont été contactées par la FDGDON 56 qui leur a proposé de signer une convention triennale d'accompagnement au piégeage sélectif de printemps du frelon asiatique.

Suites à donner

Chaque année, le conseil communautaire a été amené à délibérer sur ce dispositif. En 2026, du fait de la réinstallation des nouvelles équipes municipales et intercommunales, la commission ne s'est pas réunie pour étudier le dossier et faire des propositions aux membres du bureau et aux membres du conseil communautaire.
Pour autant, plusieurs communes membres ont fait savoir qu'elles souhaitaient connaître la stratégie de RMCom avant qu'elles se positionnent elles-mêmes (nb : chaque année, il est rappelé que les communes gardent le libre arbitre quant à leur intervention ou non dans cette lutte).

Vu l'avis favorable du bureau en date du 2 juillet 2026 à la reconduction du dispositif,
Considérant que la commission réfléchira au dispositif pour l'année 2027,

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260709-2026_114-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **d'approuver la reconduction du dispositif, à savoir l'intervention de Roi Morvan Communauté sur la base des critères de recevabilité pour 2026 présentés ci-dessous ;**

⇒ Plafonds de financement

- Nid situé à une hauteur **inférieure à 5 mètres** : plafond de dépense éligible de **90 € TTC** ;
- Nid situé **à/et plus de 5 mètres et moins de 10 mètres de hauteur** : plafond de dépense éligible de **110 € TTC** ;
- Nid situé **à/et plus de 10 mètres de hauteur** : plafond de dépense éligible de **130 € TTC** ;

⇒ Intervention financière de Roi Morvan Communauté à hauteur de 50% de la dépense plafonnée engagée par la commune, sur l'année de référence.

⇒ Prise en charge pour les destructions de nids **entre le 15 mai et le 15 novembre**

⇒ Transmission des dossiers de demande d'aides pour le 1er décembre au plus tard

→ *Adopté par 32 voix pour et 7 abstentions*

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Sébastien WAGRENIER